



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Charte d'utilisation et de modération du compte « X » (anciennement Twitter) de la préfecture de région Centre-Val de Loire et du Loiret**

**@Prefet45\_Centre**



### **Objectifs du compte**

Le compte @Prefet45\_Centre a pour objectif de diffuser des informations et actualités relatives à l'action de l'Etat dans le département du Loiret et en région Centre-Val de Loire.

### **Objectifs de la charte**

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte @Pref45\_Centre et aux utilisateurs de « X » (anciennement Twitter) les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte.

L'utilisateur de « X », en consultant et en s'abonnant au compte @Pref45\_Centre accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à la respecter.

### **Accès au compte @Pref45\_Centre**

L'accès au compte @Pref45\_Centre est libre. Pour y accéder, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur le site « X » (anciennement Twitter), dans le respect des conditions définies par « X » pour son fonctionnement.

### **Contributions et désinscription**

Les commentaires publiés sur le compte @Pref45\_Centre peuvent être lus par l'ensemble des utilisateurs de « X ».

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités du réseau social « X ».

A tout moment, l'utilisateur abonné au compte @Pref45\_Centre peut se désabonner du compte en cliquant sur le bouton « se désabonner » en haut à droite de l'écran.

### **Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés**

En interagissant avec le compte @Pref45\_Centre, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre, sont interdites notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants,
- Les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit,
- Les contributions faisant l'apologie de crimes de guerre,
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine, les commentaires à caractère diffamatoire,
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, au droit d'auteur ou droits voisins,
- Les contributions à des fins commerciales ou publicitaires,
- Les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France,
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

### **Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes**

- Les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges,
- Les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible, elles ne doivent pas être formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou être de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures,
- Les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif, être hors sujet, superflues, sans apport particulier pour les échanges,
- Les contributions abusives en « langage SMS » et en majuscules sont également à éviter,
- Les conversations privées sur la page, les échanges de coordonnées privées et les questions personnelles sont à proscrire,
- Les retweets du compte @Pref45\_Centre doivent être signalés comme tels. Les retweets falsifiés ou partiels faisant endosser au compte @Pref45\_Centre une opinion ou une déclaration fautive, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits.

### **Réponses et modération**

L'espace d'information et d'échange constitué par le compte @Pref45\_Centre est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation paisible du compte et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte.

Si le commentaire n'est pas conforme aux règles énoncées ci-avant, dans le paragraphe « droits et devoirs des utilisateurs et abonnés », et/ou n'est pas conforme à la loi française, le modérateur se réserve le droit de supprimer la publication sans préavis.

Le service régional de la communication interministérielle de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret peut bloquer les membres de « X » qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages. Aussi, en interagissant avec le

compte @Pref45\_Centre, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer sans préavis les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés ».

### **Evolution du compte @Pref45\_Centre**

Les modalités d'accès et d'utilisation au compte @Pref45\_Centre étant régies par la société « X » (anciennement Twitter), celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

### **Limite de responsabilité**

L'utilisateur du compte « X » de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne sur la page. L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des services de l'État dans la région Centre-Val de Loire et dans le Loiret.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page. Les administrateurs du compte « X » des services de l'État dans la région Centre-Val de Loire et le Loiret se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment, sans avis préalable.

Octobre 2023

Préfecture de la Région Centre – Val de Loire et du Loiret  
Service régional de la communication interministérielle  
pref-communication@loiret.gouv.fr  
www.loiret.gouv.fr